

# **La Cour constitutionnelle distingue les lauréats du concours national des meilleurs travaux scolaires sur « la constitution et la citoyenneté »**

Sous le thème « La culture juridique est la base de la citoyenneté », la Cour constitutionnelle, en coopération avec le ministère de l'Éducation nationale, mardi 17 décembre 2024, au siège de la Cour constitutionnelle, a organisé une cérémonie de distinction des lauréats du concours des meilleurs travaux scolaires sur « la Constitution et la citoyenneté », dans sa troisième édition de l'année scolaire 2023-2024.

L'organisation de ce concours dans sa troisième édition, qui incluait les niveaux d'enseignement moyen et secondaire, reflète l'importance qu'attache la Cour constitutionnelle, à la diffusion de la culture constitutionnelle auprès des élèves et de les sensibiliser à leur droits et devoirs constitutionnels envers leur société et leur pays, dans le cadre des principes de la démocratie, la justice, et l'État de droit.

Le concours national des meilleurs travaux scolaires sur « La Constitution et la citoyenneté » a concerné les élèves des cycles moyen et secondaire dans 26 wilayas, avec 12 lauréats des wilayas de Tebessa, Ouargla, Alger, Mascara, Annaba, Tizi ousou, Setif, Blida, et Ghelizane, parmi les 1.067.339 participants.



x

x

x

x

x

x

x

x

x

x